

Appel à Lettres d'Intention Hotspot de Biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien (MADIO)

Petites Subventions

Pays éligibles : Madagascar

Date d'ouverture : Mardi 12 Septembre 2023

Date de clôture : Jeudi 23 Novembre 2023 - 23H59 (heure de Madagascar)

Taille de la subvention : 50 000 USD Maximum

[Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques \(CEPF\)](#) et son équipe régionale de mise en œuvre (regional implementation team - RIT - en anglais) pour le hotspot, acceptent les lettres d'intention (LOI) d'organisations de la [société civile](#) pour des projets qui répondent aux activités et zones géographiques éligibles de cet appel.

1. CONTEXTE

Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), Conservation International, l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le gouvernement du Japon et la Banque Mondiale. Un objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles sont extrêmement vulnérables au changement climatique. Les populations, les terres agricoles et les infrastructures sont concentrées dans les zones côtières, qui sont exposées à l'élévation du niveau de la mer et à la fréquence et à la gravité accrues des cyclones. L'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) (Ecosystem-based Adaptation ou EbA en anglais) favorise la conservation, l'amélioration de la gestion et la restauration des écosystèmes afin de fournir les services essentiels dont les populations ont besoin pour s'adapter au changement et à la variabilité climatiques. Bien qu'il existe quelques projets pilotes, le financement de l'AfE est actuellement insuffisant et les organisations de la société civile (OSC) ne sont pas suffisamment engagées.

En réponse aux défis du changement climatique dans les pays insulaires de l'océan Indien, le CEPF a préparé un nouveau programme intitulé Adaptation basée sur les écosystèmes dans l'océan Indien, financé par le Fonds Vert pour le Climat (GCF), à travers l'AFD en tant qu'entité accréditée. Le nouveau programme fournit un financement ciblé pour mobiliser les OSC dans la mise en œuvre de l'AfE.

Le CEPF a recruté un consortium d'organisations non gouvernementales pour être sa RIT dans le hotspot. Coordonné par l'UICN NL, le consortium comprend SAF/FJKM pour Madagascar, ID-ONG pour les Comores, FORENA pour Maurice et SeyCCAT pour les Seychelles. Ces organisations travaillent avec le CEPF pour mettre en œuvre une stratégie de conservation de cinq ans pour le hotspot et renforcer les capacités de la société civile locale.

Des appels à Lettres d'Intention supplémentaires seront publiés en 2024 et pendant le reste de l'investissement du CEPF. Ils auront des critères d'éligibilité différents en fonction de l'évolution du portefeuille de projets.

AVERTISSEMENT

- Cet appel est plus spécifique par rapport au profil écosystème. Veuillez lire attentivement l'appel, certains éléments (indicateurs et/ou ZCB) du profil écosystème ne sont pas ciblés dans cet appel.
- Cet appel fait référence à la version finale du profil écosystème (lien ci-dessus), les anciennes versions, notamment celle du premier appel sont de ce fait devenues caduques.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible à cet appel à lettres d'intention, les candidatures doivent respecter les critères indiqués ci-dessous. Les LOI ne répondant pas à ces critères ne seront pas éligibles pour cet appel et ne seront donc pas examinées.

a. Candidats éligibles

Organisations non gouvernementales, groupes et associations communautaires, universités et instituts de recherche, entreprises privées et autres organisations de la société civile peuvent demander un financement.

Les individus ne sont pas éligibles. Les individus doivent travailler avec les OSC pour développer des propositions de projet plutôt que de postuler directement.

Une entreprise ou institution publique n'est éligible que si elle peut établir qu'elle :

- A une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental.
- A le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés
- Ne peut pas faire valoir une demande d'immunité souveraine.

Les candidats basés en dehors des zones géographiques éligibles peuvent soumettre une candidature tant que les livrables du projet sont axés sur les besoins de conservation listés dans ce présent appel à projets et dans les zones géographiques éligibles.

Une préférence sera accordée aux projets qui démontreront (i) un rôle de premier plan pour les organisations locales et/ou un accent explicite sur le renforcement des capacités de la société civile locale, et (ii) qu'ils se coordonnent avec d'autres organisations pour éviter la duplication des

efforts, tels que des projets qui fonctionnent avec des partenariats et des alliances. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations (ou consortium) sont éligibles à condition qu'une organisation principale soumet la candidature et que les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la candidature.

Les organisations candidates doivent avoir leurs propres comptes bancaires et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats peuvent déjà être financés par le CEPF sur un autre projet.

Les candidats sont fortement encouragés à se familiariser avec le site Web du CEPF, en particulier les sections sur [l'éligibilité](#), [avant de postuler](#) et [comment postuler](#).

Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation sont encouragés à contacter la RIT à cepffproposals@iucn.nl pour des éclaircissements.

b. Stratégie d'investissement éligible

Les candidats doivent s'assurer que le contenu principal de leur LOI fasse référence à la direction stratégique éligible ci-dessous et à sa priorité d'investissement. La sélection d'une priorité d'investissement sans pour autant proposer des activités alignées sur sa portée technique entraînera la non sélection de la LOI.

Direction stratégique 1 : Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les ZCB prioritaires.

Priorité d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.

Source : De plus amples informations sur les orientations stratégiques et les ZCB sont disponibles au chapitre 14 du [profil de l'écosystème](#).

Les cibles d'investissement auxquels les projets devront contribuer sont les suivantes:

Les objectifs d'investissement du CEPF pour ces priorités d'investissement se trouvent au chapitre 15 du profil d'écosystème "CADRE LOGIQUE POUR LE HOTSPOT MADIO".

-16 500 femmes et 16 500 hommes avec un revenu accru en conséquence d'activités de

subsistance fondées sur les écosystèmes (pêche durable, tourisme axé sur la nature, récolte de produits naturels...).

-152 500 femmes et 152 500 hommes avec des prestations non monétaires, autre que la formation structurée, en conséquence d'un renforcement des services écosystémiques.

-610 000 hectares d'écosystèmes côtiers intacts avec une gestion renforcée.

-300 000 hectares d'écosystèmes forestiers intacts de bassins versants avec une gestion renforcée.

-2 000 hectares d'écosystèmes côtiers dégradés qui ont été restaurés.

-1 000 hectares d'écosystèmes forestiers dégradés de bassins versants qui ont été restaurés.

-1 000 hectares de systèmes d'agroforesterie résilient au changement climatique mis en place.

-1 000 hectares d'écosystème où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites.

Les candidats devront se focaliser sur les approches suivantes :

- Promotion de la gestion durable des eaux douces, des zones humides et des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, herbiers marins).
- Renforcement la gestion des écosystèmes forestiers intacts des bassins versants par la mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées en collaboration avec les communautés locales.
- Amélioration de la résilience et l'adaptation des écosystèmes marins et côtiers
- Restauration des écosystèmes côtiers dégradés (zones humides, mangroves, récifs coralliens, herbiers marins).
- Promotion le contrôle et l'éradication des espèces exotiques envahissantes.
- Renforcement les capacités des communautés locales en suivi écologique participatif des espèces cibles, ayant déclenché l'identification des ZCB prioritaires, et de leurs habitats.

3. ZONES GÉOGRAPHIQUES ÉLIGIBLES

L'appel est ouvert aux projets qui interviennent strictement dans les 16 ZCB prioritaires identifiées suivantes:

Code	Nom ZCB
MDG-28	Belalanda
MDG-46	Grand Récif de Toliary
MDG-57	Makay

MDG-71	Réserve Spéciale d'Analava
MDG-73	Analavelona
MDG-92	Complexe Forestier de Mangoky-Ankazoabo
MDG-107	Forêt classée Vohibola
MDG-111	Forêt Sahafina (Anivorano-Brickaville)
MDG-129	Vohibe Ambalabe (Vatomandry)
MDG-131	Zones humides Nosivolo
MDG-155	Parc National de Zombitse-Vohibasia et Extension
MDG-175	Réserve Spéciale de Beza-Mahafaly
MDG-179	Réserve Spéciale de Mangerivola
MDG-187	Réserve Spéciale du Pic d'Ivohibe
MDG-199	Rivières Mangoro-Rianila
MDG-230	Site Ramsar de la Rivière Nosivolo et affluents

Les projets proposés doivent obligatoirement prendre place à l'intérieur de la ZCB, et non dans les zones périphériques ou avoisinantes. Les projets à l'extérieur des limites de la ZCB sont inéligibles.

Une carte interactive montrant les ZCB prioritaires à cet appel est disponible. Le lien est fourni ci-dessous dans la rubrique "Matériel de référence".

d. Budget et durée éligibles

Le montant maximum pour les petites subventions est de 50 000 USD. Les demandes dont le budget est supérieur à ce montant ne seront pas éligibles.

Les futurs projets financés dans le cadre de cet appel sont prévus démarrer au **1er Avril 2024** et se terminer avant le 31 décembre 2026 soit une durée maximum de **33 mois**.

Dans le cas où le projet pour lequel un financement est demandé fait partie d'un programme plus vaste qui va au-delà des délais / critères d'éligibilité du CEPF, veuillez-vous assurer de bien distinguer ces facteurs afin d'établir l'éligibilité de la candidature.

e. Date de soumission

Les LOI doivent être soumises au plus tard le jeudi 23 Novembre 2023 à 23h59, heure de Madagascar. Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas acceptées.

f. Modèles de lettres d'intention et langues de soumission

Les modèles uniques de lettre d'intention et de budget sont disponibles au niveau de la section 4 du présent appel. Le non-respect du modèle de lettre d'intention et de budget peut conduire à l'inéligibilité de la demande. Le candidat est tenu d'utiliser uniquement ce modèle et de ne pas altérer le format du fichier.

Les propositions de projet peuvent être soumises en français ou en anglais. Les autres langues ne sont pas acceptées.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

La priorité sera donnée aux projets qui :

- i. Démontrent que l'activité AfE proposée aborde la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés en fonction d'un risque clair de changement climatique;
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires;
- iii. Mettent en exergue l'atténuation du changement climatique dans ses activités.
- iv. Traitent les priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale sur l'environnement, la conservation de la biodiversité et le changement climatique du pays de mise en œuvre du projet.
- v. Adopte une stratégie d'intégration du genre et des groupes vulnérables.
- vi. Démontrent une utilisation efficace et efficiente du fonds qui leur sera potentiellement alloué.
- vii. Démontrent une stratégie claire pour atteindre la viabilité financière.
- viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil d'écosystème.
- ix. Démontrent une réelle contribution aux indicateurs du CEPF, suivant les objectifs d'investissement énumérés à la page 4 du présent appel
- ix. Démontrent des impacts positifs et à long termes sur les écosystèmes et les communautés locales

D'autres considérations qui renforceront une candidature incluent :

- Des plans clairs pour poursuivre le projet au-delà de la date de fin proposée du projet.
- Un soutien aux communautés autochtones et locales dans les activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et les actions qui améliorent les droits fonciers et d'utilisation des ressources des communautés locales.
- Une complémentarité avec les projets existants et une coordination ou un partenariat avec d'autres organisations pour éviter la duplication des efforts.
- Un fort impact sur les communautés locales, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.
- Une approbation des autorités gouvernementales, territoriales compétentes et des gestionnaires des ZCB le cas échéant, à travers la procuration de lettres de soutien en faveur de la mise en œuvre du projet.
- La bonne gestion et la réussite de projets antérieurs, exemple: attestation de bonne fin, références, contrat etc.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- Le recours au travail des enfants ou au travail forcé.
- La construction ou réhabilitation de grands barrages ou complexes.
- Le versement de salaires ou de suppléments de salaire au personnel de l'État.
- L'achat d'armes à feu ou d'autres armes.
- Les activités qui favorisent le commerce ou l'utilisation de toute substance répertoriée dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ou d'autres produits chimiques ou matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions, de restrictions ou d'éliminations internationales en raison de leur forte toxicité pour les organismes vivants, de leur persistance dans l'environnement, de leur potentiel de bioaccumulation, ou l'appauvrissement potentiel de la couche d'ozone.
- L'achat et l'utilisation de pesticides qui relèvent des classes IA et IB de l'Organisation Mondiale de la Santé, ou de la classe II s'ils sont susceptibles d'être utilisés ou accessibles à du personnel non spécialisé, des agriculteurs ou d'autres personnes sans formation, équipement et installations pour les manipuler, stocker et appliquer correctement ces produits. ([English - Français](#))
- Le déplacement et la réinstallation physique des personnes (volontaire ou involontaire).
- L'achat de terrain.
- Les activités susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les habitats essentiels.
- Les activités qui introduisent ou utilisent des espèces non indigènes potentiellement envahissantes.
- L'enlèvement ou l'altération de tout patrimoine culturel matériel.

Avant d'accorder une subvention, la RIT examinera tous les projets par rapport [aux politiques de sauvegarde](#) du CEPF afin de prévenir tout impact négatif potentiel des projets sur les populations humaines et l'environnement. Le CEPF évaluera également les projets sur la base de leur intégration du genre. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent (i) aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles à la question du genre ([CEPF Gender Toolkit](#)) et (ii) à comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez [la page Web du CEPF sur le genre](#) pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient.

4. COMMENT CANDIDATER

Pour le développement de la proposition de projet. Veuillez télécharger les modèles de LOI et de budget dans la langue de votre choix :

- Français : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#)
- Anglais : [modèle de lettre d'intention](#) et [modèle de budget](#)

Toute altération des modèles de lettre d'intention et de budget rendra la demande inéligible. Les candidatures doivent être soumises sous forme de documents Word (pour la LOI) et Excel (pour le budget).

Les candidats aux petites subventions sont invités à soumettre leur LOI et leur budget par courrier électronique uniquement à cepfproposals@iucn.nl, avec l'objet suivant (veuillez spécifier les informations vous correspondant): **LOI_2/2023/SG_CEPF_" pays "/" votre organisation "**.

Par exemple: LOI_2/2023/SG_CEPF_MDG/UICN NL

Il faut noter que pour cet appel, une seule soumission par organisation sera acceptée et évaluée. En cas d'envoi de plus d'une demande par organisation, seul le premier envoi sera considéré.

5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Toute LOI soumise après la date limite ne sera pas éligible, de même que les candidatures incomplètes ou les e-mails sans pièces jointes. Les lettres d'intention seront évaluées en fonction des critères d'éligibilité de cet appel à projets.

Le processus de sélection des Lettres d'Intention prendra de six à huit semaines environ à compter de la date limite de soumission. Les propositions sélectionnées seront invitées à améliorer leurs propositions selon les recommandations de la RIT . Les propositions qui recevront une évaluation positive conduiront à l'attribution d'une subvention, qui fera par la suite l'objet d'un accord de subvention entre IUCN-NL, et l'organisation porteuse du projet (le « bénéficiaire »). Les subventions seront libellées en dollars américains et les accords de subvention seront en anglais ou en français.

Une session d'information en ligne aura lieu en Français, le mercredi 27 Septembre de 10h à 11h30 (fuseau horaire de Madagascar) pour informer tous les candidats potentiels et leur donner la possibilité de poser des questions et d'échanger directement avec l'équipe de la RIT. Les séances seront enregistrées.

- Pour s'inscrire à la session en [Français](#)

Sur cette [page Web](#), une section contenant les questions envoyées par les candidats et les réponses données par la RIT sera disponible et mise régulièrement à jour jusqu'à la date limite de soumission.

6. MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

Tous les candidats sont invités à consulter :

- Profil d'écosystème: [Anglais - Français](#)
- Adaptation écosystémique dans l'océan Indien: [Anglais - Français](#)
- [Carte interactive des ZCB éligibles dans les pays cibles](#)

Ressources additionnelles :

- [Éligibilité](#)
- [Avant de postuler](#)
- [Comment postuler](#)
- [12 conseils pour faire financer votre idée de projet](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)
- [Cycle de vie d'une subvention](#)
- [Foire aux questions sur les subventions de conservation](#)
- [La classification recommandée par l'OMS des pesticides par danger](#) [Anglais - Français](#)